tenir par votre très-puissante protection toutes les grâces dont nous avons un si grand besoin. Ainsi ayant déjà pour certain que nous obtiendrons ces grâces de votre immense bonté, nous vous vénérons avec un cœur plein de reconnaissance et de joie, en répétant la salutation que l'Archange Gabriel vous adressa.

Je vous salue, Marie, etc.

Ces offrandes peuvent être répétées de cœur plusieurs fois dans la journée, sans qu'il soit toujours nécessaire de les proférer de vive voix.

Sa Sainteté, N. S. P. le Pape Pie IX, heureusement régnant, par un décret écrit de sa propre main, en date 18 juin 1854, a bien voulu accorder des Indulgences de 300 jours à tout fidèle, chaque fois qu'il récitera les offrandes ci-dessus ; et une indulgence plénière à celui qui, les ayant dites régulièrement pendant un mois, aura préalablement fait sa confession et sa communion ; les saintes indulgences peuvent aussi être appliquées aux âmes des fidèles défunts.

PRIÈRE.

Je vous salue, pleine de grâce, le Seigneur est avec vous ; que votre grâce soit avec moi ; vous êtes bénie entre les femmes et bénie soit sainte Anne votre mère, dont vous êtes née sans tache et sans péché, Vierge Marie, et de vous est né Jésus-Christ, Fils du Dieu vivant, qui vit et règne daus les siècles des siècles. Ainsi soit-il. (1).

---

(1) 100 jours d'indulgence—Rescrit du 10 janvier 1815. indulgence plénière le 26 juillet à ceux qui auront récité cette prière au moins 10 fois par mois.